

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 25 janvier 2024

**Date de la  
convocation**  
17/01/2024

**Date d'affichage**  
17/01/2024

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

**Réf : CM 2024 - 2**

Pour : 16  
Contre :  
Abstentions :

Publication ou  
notification  
du : **26 JAN. 2024**

Le vingt-cinq janvier de l'an deux mille vingt-quatre à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 12** - Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 8** - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 4** - Abdoulaye DIATTA à Anne-Marie GALLIMARD, Céline FOURQUAUX à Dorothée OULIÉ, Denis DUBOSQUELLE à Maryline GIRARD, Sandra ORLUC à Michel MALINGRE,

**Secrétaire de séance : Maryline GIRARD**

\*\*\*\*\*

**Objet : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) / Contrat d'exploitation-maintenance des installations CVC**

Vu l'appel à projets en date du 19 décembre 2023 de la Direction de la citoyenneté et de la légalité de la Préfecture du Val d'Oise pour l'année 2024,

Vu les articles L 2334-42 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre dans les meilleures conditions financières possibles les opérations d'investissement entrant dans le cadre des crédits votés, la Commune a engagé une recherche systématique des subventions et autres types de financements auxquels ses projets pourraient être éligibles,

Monsieur le Maire expose que le projet de :

- Contrat d'exploitation-maintenance des installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation), pour un coût prévisionnel de 146 130,33 € HT,



est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 146 130,33 € HT

DSIL : 58 452,13 €

Autofinancement communal : 87 678,20 €

La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : échelonnement des travaux jusqu'en 2030 selon plan de renouvellement P3 fourni par l'entreprise.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base :

1.1. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.2. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que le montant des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues ou, à défaut, les aides sollicitées

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération

2. Pièces supplémentaires :

2.1 Le plan cadastral ainsi que le relevé de propriété

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des voix :

- d'arrêter le projet de contrat d'exploitation-maintenance des installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation),
- d'adopter le plan de financement,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Fait à Bernes sur Oise, le 25 janvier 2024

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Maryline GIRARD

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

